

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
de l'ORNE

**Séance du 08 avril 2024.**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	22
PRESENTS	18
VOTANTS	19

**DATE DE LA  
CONVOCAION**

02/04/2024

**OBJET**

**Aides du CIAS dans le  
cadre du partenariat avec  
le FSL-FAFI.**

Acte reçu en préfecture le

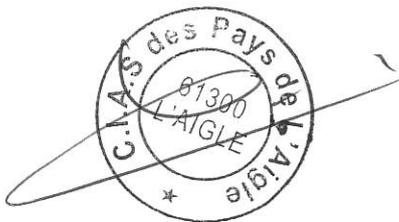
**17 avril 2024**

Publié en ligne le

**17 avril 2024**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du deux avril, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Hugo DUPONT, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESANI, Sylvie MOLERO, Nadine PICHON, Delphine PRIEUR, Jean SELIER, Sophie THERY.

**Pouvoirs :** Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.

**Absents excusés :** François CARBONELL, Christophe PAPILLON.

**Absents :** Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'Aides Financières Individuelles et plus particulièrement du FSL maintien des énergies, le CIAS par le biais de sa commission restreinte, a accordé des aides financières depuis le 22 février 2024, pour un montant global de 300 €, soit quinze demandes au total. Cette aide est **sous réserve de l'accord du FAFI.**

DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
Famille C	L'Aigle	Facture d'eau	150 €	<b>ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI</b>
Famille D	L'Aigle	Dette de loyer	150 €	<b>ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI</b>

Considérant la nécessité d'octroyer ces aides aux personnes indiquées sur le tableau ci-dessus, du fait de leur situation.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus.
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.